



Commune d'Ursy

Assemblée communale du 31 mai 2010

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par un tout-ménage, l'affichage au pilier public et convocation dans le journal d'information de la commune.

Président : M. Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : MM. Xavier Angéloz, Philippe Rochat, Bernard Gachet
Présents : 89 citoyennes et citoyens (7,05 % de 1262 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 21 décembre 2010
(n'est pas lu, il figure dans l'Info)
2. Comptes 2009
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Désignation de l'organe de contrôle 2010-2012
4. Investissements :
 - 4.1 Construction d'un columbarium et crédit y relatif
 - 4.2 Remplacement des compacteurs à déchets et crédit y relatif
5. Règlement organique du service de défense contre l'incendie
Modification de l'article 4 - approbation
6. Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2011-2016 (art. 54 LCom)
7. Divers

A 20.00 heures, M. Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. M. le Syndic nomme 3 scrutateurs

Monsieur Jean-Pierre Kuhn fait part de son regret de la distribution du journal d'information le mardi avant l'assemblée et que de ce fait il ne reste plus que le jeudi pour venir voir les comptes s'il y a une question. M. le Syndic répond que l'administration communale fait le maximum pour envoyer le journal le plus tôt possible. Il faut tenir compte des délais imposés par la Poste qui sont de 7 à 8 jours pour un tout-ménage. Pour d'éventuelles questions, les citoyens peuvent s'adresser à l'administration dès qu'ils ont reçu la convocation. Il est pris note de cette remarque.

Changement au conseil communal : avant d'entamer l'ordre du jour de cette assemblée, M. le Syndic revient sur le changement ayant eu lieu en avril 2010 suite à la démission de M. Michel Deillon. Au nom de la population, des collaboratrices et collaborateurs communaux et bien sûr du conseil communal, M. le Syndic remercie très sincèrement M. Deillon pour tout le travail effectué durant les 8

années passées au conseil communal d'Ursy. Il remercie M. Deillon pour son engagement, son souci constant de régler et de faire avancer les dossiers. Merci aussi pour l'importante contribution à faire régner, au sein du conseil communal et de l'administration, la bonne humeur et la très bonne entente. Des vœux de succès pour son avenir professionnel et privé l'accompagnent. Pour le remplacer, suite à l'élection complémentaire du 11 avril 2010, M. le Syndic a le plaisir de féliciter et de présenter le nouveau conseiller communal en la personne de M. Régis Magnin, agriculteur à Ursy. M. Magnin a pris ses fonctions le 19 avril dernier. Il a repris le dicastère « Défense incendie, PC, éditilité (gestion des déchets) et cimetière » laissé vacant par M. Deillon.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2009

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2009 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Le procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2009 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la Secrétaire communale, Mme Marie-Hélène Butty, pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2009

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic rappelle que le journal d'information comprenait un extrait des comptes 2009 ainsi que le bilan. Il présente les comptes de fonctionnement. Il les commente et explique les principales variations.

	Charges	Produits
Administration	444'203.97	93'490.50
Excédent de charges		348'713.47
Ordre public	310'968.34	265'398.45
Excédent de charges		45'569.89
Enseignement et formation	1'800'514.10	11'335.00
Excédent de charges		1'789'179.10
Culte culture et loisirs	200'166.00	7'005.00
Excédent de charges		193'161.00
Santé	572'552.35	35'470.60
Excédent de charges		537'081.75
Affaires sociales	827'508.08	291'098.40
Excédent de charges		536'409.68
Transports et communications	222'683.40	31'584.20
Excédent de charges		191'099.20
Protection et aménagement de l'environnement	739'303.60	606'276.85
Excédent de charges		133'026.75
Economie	104'314.00	103'921.30
Excédent de charges		392.70
Finances et impôts	776'261.16	4'570'954.91
Excédent de produits	3'794'693.78	
Récapitulation		
Total des charges	5'996'474.97	
Total des produits		6'016'535.21
Excédent de produits	20'060.24	

La Commune a pu procéder à des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 409'547.60. M. le Syndic rappelle que depuis 2009, la commune d'Ursy est en classe 4.

Discussion :

M. Jean-Pierre Kuhn : concernant les pompiers, si chaque année la commune a plus de rentrées que de dépenses, est-il possible de diminuer la taxe non-pompier et de ne pas investir parce que l'argent est disponible ?

M. le Syndic: actuellement, les communes doivent introduire la protection respiratoire dans le service de défense contre l'incendie ce qui, tant sur le plan de l'achat du matériel que de la formation va augmenter les charges. D'autre part, la loi relative à ce service va être modifiée. Les taxes seront certainement revues à ce moment-là. La commune d'Ursy encaisse effectivement un montant important de taxe non-pompier. Cette taxe d'exemption est identique dans toutes les communes membres du CSPI.

M. Marcel-Jean Bischof s'enquière du prix du m3 d'eau acheté à l'AGSO. Le prix est de Fr. 1,65/m3.

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente les investissements bouclés en rapport avec les montants votés :

Investissements bouclés récapitulation

	Crédit voté	Coût final	Différence
Assainissement réseau d'eau bât. Administratif	49'500.00	48'797.25	-702.75
Réfection routes Charbonnières/ Chemin du Soleil	120'000.00	44'036.70	-75'963.30
Réfection de routes (Rte de la Chapelle, Rte d'Ursy)	100'000.00	80'890.00	-19'110.00
Plan d'aménagement local (PAL)	115'000.00	130'626.85	15'626.85
Total	384'500.00	304'350.80	-80'149.20

Les investissements non-bouclés au 31 décembre 2009 :

Comptes 2009 : investissements non-bouclés

Investissements	Crédit Voté	Comptes 2008	Budget 2009	Comptes 2009	Report Budget 2010
Renouvellement parc informatique+site internet	100'000.00	0.00	100'000.00	66'850.35	33'149.65
Participation stand tir Porsel	41'000.00	0.00	41'000.00	37'321.00	3'679.00
Trottoir route de Vauderens (étude)	92'000.00	0.00	92'000.00	61'991.70	30'008.30
Liaison piétoine Ursy-Vauderens	1'800'000.00	0.00	1'800'000.00	0.00	1'800'000.00
Réseau d'eau potable	1'020'000.00	112'469.65	907'530.35	175'558.80	731'971.55
Construction de canalisations	147'811.55	2'137.55	145'674.00	0.00	145'674.00
Crédit d'étude PGEE	99'812.30	59'019.00	40'793.30	39'701.95	1'091.35
Aménagement déchetterie	150'000.00	7'620.50	142'379.50	0.00	142'379.50
Vente de terrain Les Marais de Solle	-100'000.00	0.00	-100'000.00	0.00	-100'000.00
Rénovation Auberge du Chamois	45'000.00	0.00	45'000.00	25'441.90	19'558.10
	3'395'623.85	181'246.70	3'214'377.15	406'865.70	2'807'511.45

Récapitulation des investissements nets 2009

Bouclés	Fr. 184'820.95
Non bouclés	Fr. 406'865.70
Taxes de raccordements	Fr. - 32'100.05
Total	Fr. 559'586.60

Les tableaux suivants sont également présentés :

- Tableau des immobilisations : total Fr. 4'533'709.00
- Bilan au 31 décembre 2009 / capital net : Fr. 6'949'437.10
- Chiffres-clé 2009 :

Investissements nets 2009	559'586.60
Endettement net	1'698'810.48
Dettes par habitant au 31.12.2009	644.12
Dettes par habitant au 31.12.2008	633.37
Dettes par habitant au 31.12.2007	967.97
Dettes par habitant au 31.12.2006	1'098.24
Capacité totale d'investissement	12'795'398.59

La discussion n'est pas demandée.

Rappel : les comptes de la commune d'Ursy sont révisés par la Fiduciaire Gilbert Butty SA, organe de révision nommé pour 3 ans. C'est sur cette base que la commission financière livre son rapport.

2.3 Rapport de la commission financière

Les comptes de l'exercice 2009 ont été révisés par la Fiduciaire Gilbert Butty SA, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les communes. Le 30 mars 2010, un entretien final au sujet de la vérification détaillée des comptes 2009 a eu lieu avec M. Gilbert Butty, réviseur responsable, la commission financière, M. Philippe Conus, Syndic et responsable du dicastère des finances et Mme Sophie Progin, caissière.

La Commission financière a pu constater que la révision a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par le Service des communes, dans le respect des prescriptions légales.

La commission financière a pris connaissance du rapport final de l'organe de contrôle. Celui-ci ne relève pas d'élément particulier; il constate que la comptabilité et les comptes annuels ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose ainsi d'approuver sans réserve les comptes qui ont été présentés. Le rôle de la commission consiste à prendre position sur ce rapport et d'émettre un préavis lors de l'approbation de l'assemblée communale.

La commission financière remercie la Fiduciaire Gilbert Butty SA, Mme Sophie Progin, caissière, M. le Syndic Philippe Conus, responsable du secteur financier, pour leur collaboration et le travail accompli.

En conclusion, la commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée à approuver les comptes 2009 tels qu'ils ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

VOTE : Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2009 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic profite de l'occasion pour remercier, au nom du Conseil communal, toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement de ces comptes 2009 et tout particulièrement Mme Sophie Progin, caissière communale. Ses remerciements s'adressent aussi aux membres de la commission financière et à l'organe de révision pour leur excellent travail et leur professionnalisme.

3. Désignation de l'organe de révision 2010-2012

Avant d'aborder ce point, M. le Syndic demande la récusation de M. Gilbert Butty et de M. Gérard Butty. M. le Syndic donne la parole à M. Robert Papaux, président de la commission financière.

M. Robert Papaux rappelle qu'en date du 30 avril 2007, l'Assemblée communale avait mandaté la Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy en qualité d'organe de révision de notre commune pour une période de 3 ans avec possibilité ultérieure de reconduction selon la loi sur les communes.

Durant ces trois années, la Fiduciaire Gilbert Butty SA a fait preuve de compétence et de rigueur lors de l'accomplissement de son mandat. Elle a également démontré ses connaissances en la matière tout en gardant l'indépendance et la neutralité requises.

En date du 25 mars 2010, la Fiduciaire Gilbert Butty SA a motivé son intérêt pour la reconduction de son mandat. Elle a soumis son offre de prestations pour un montant d'environ Fr. 7'300.0 (hors TVA).

La Fiduciaire Gilbert Butty SA a pu également démontrer qu'elle remplissait les exigences légales posées par l'art. 60a du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Son agrément par l'Autorité de surveillance est inscrit au registre portant le numéro 500'283.

En référence à ce qui précède, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale de reconduire le mandat d'organe de révision externe à la Fiduciaire Gilbert Butty SA pour les trois prochains exercices comptables. La durée maximale d'un mandat est de 6 ans.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : La Fiduciaire Gilbert Butty SA est reconduite pour les 3 prochains exercices. La nomination est faite à l'unanimité.

Les personnes récusées réintègrent l'assemblée. M. le Syndic informe M. Gilbert Butty du résultat du vote. M. Gilbert Butty remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

4. Investissements

4.1 Construction d'un columbarium et crédit y relatif

M. le Syndic présente cet investissement.

La série malheureuse de décès durant la période de septembre 2009 à février 2010 fait que le nombre de places disponibles sur l'actuel columbarium a fortement diminué. La commission du Cercle d'inhumation regroupant les communes de Montet, Ursy et Vuarmarens propose la construction d'un nouvel élément avec 38 urnes. De plus, cet investissement comprend un aménagement autour de cet espace : arborisation et bancs ainsi que la pose d'un jardin du souvenir. Le plan de l'aménagement est présenté ainsi que l'investissement.

Coût		Fr.	30'000.00
Financement			
./. Participation Montet et Vuarmarens	-	Fr.	10'700.00
A la charge de la commune		Fr.	19'300.00
Financement par les crédits disponibles			
Charges annuelles			
Amortissements 7% selon art. 53 du règlement d'exécution de la Lco		Fr.	1'351.00
Intérêts 4,5%		Fr.	868.50
Total		Fr.	2'219.50

Rapport de la commission financière

Madame Bernadette Hug, vice-présidente, donne lecture du rapport de la commission financière. La commission financière a examiné la demande d'investissement. Sur la base des données soumises, la commission assure que le financement est couvert par les crédits disponibles et que la charge annuelle est supportable. La commission propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE oui 89 non 0 abstentions 0

La construction d'un columbarium et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix.

4.2 Remplacement des compacteurs à déchets et crédit y relatif

M. le Syndic présente l'investissement.

Datant de l'année 2000, les deux compacteurs actuels ont occasionné d'importants frais de réparation durant l'année 2009. Après un contrôle approfondi, il a été constaté que certains éléments sont complètement usés et ne sont plus réparables. Afin de prévenir tout nouveau problème coûteux et d'éviter des pannes de longue durée, le Conseil communal propose de remplacer les deux compacteurs existants. Une révision complète, sans assurance sur la durée, coûterait CHF 40'000.-.

Le système proposé sera identique mais avec des appareils d'une nouvelle génération. Avec la nouvelle carte, il sera notamment possible de déposer les déchets à Ursy ou à Vauderens. Le Conseil communal accompagné par MM. Ch. Deschenaux et L. Gachet a évalué 2 fournisseurs :

- Pöttinger, fournisseur des appareils actuels, représenté par le Garage Kolly au Mouret
- Gugler Paul à Tentlingen qui a développé son propre système.

Le choix s'est porté sur le système Pöttinger avec un seul regret, il n'y a pas de carte avec système à badge. La Maison Gugler offrirait cette option mais après expérience, elle l'a abandonnée. Le nouvel appareil ressemble à l'actuel avec une amélioration par rapport au système actuel, il est directement relié (on line) à l'administration communale.

L'offre est de Fr. 161'400.-. La reprise n'est pas comprise dans cette offre. Le conseil communal va étudier la possibilité d'éventuellement garder une ou deux presses qui pourraient servir à la déchetterie pour presser le papier par exemple ; ce projet est encore à l'étude.

Détail de l'investissement

Coût		Fr.	165'000.00
Financement par les crédits disponibles			
Charges annuelles			
Amortissements 15% selon art. 53 du règlement d'exécution de la Lco		Fr.	11'550.00
Intérêts 4,5%		Fr.	7'425.00
Total		Fr.	18'975.00

Rapport de la commission financière :

Madame Bernadette Hug donne lecture du rapport.

La commission financière a examiné la demande d'investissement. Sur la base des données soumises, la commission assure que le financement est couvert par les crédits disponibles et que la charge annuelle est supportable. La commission propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion

- M. Jean-Pierre Kuhn : le montant de l'amortissement de 15% est-il vraiment conforme à la loi ?

M. le Syndic : c'est effectivement 15% selon la loi sur les communes

- M. Marcel-Jean Bischof : est-ce que la population est contente de ce système d'évacuation des déchets ?

M. le Syndic informe que les échos sont positifs et que, malgré quelques craintes émises en 1999 lors de la mise en place, ce système donne satisfaction à la population. D'ailleurs de nombreuses communes passent de la taxe au sac à ce système.

- M. Etienne Riard : Pourquoi calcule-t-on un intérêt de 4,5% ?

M. le Syndic : cela correspond à ce qui est légalement demandé

- M. Thomas Saner : faudra-t-il toujours aller charger la carte à l'administration communale ?

M. le Syndic : Oui car c'est le système de prépaiement qui a été choisi et cela donne satisfaction.

VOTE : oui 89 non 0 abstention 0

L'achat de deux compacteurs à déchets et son financement sont acceptés à l'unanimité.

5. Règlement organique de service de défense contre l'incendie : modification de l'article 4 - approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin pour la présentation de cette modification.

M. Magnin explique qu'actuellement, le règlement ne prévoit rien quant à la démission des sapeurs-pompiers et cela pose des problèmes pour la planification du groupe d'alarme (cette planification se fait en octobre) et du service de piquet, raison pour laquelle la commission du CSP1 propose l'ajout suivant à l'article 4 du règlement :

« Les sapeurs-pompiers doivent annoncer leur démission moyennant un préavis de 3 mois pour la fin d'une année (sauf déménagement hors du cercle) ».

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : oui 89 non 0 abstentions 0

La modification de l'art. 4 du règlement est acceptée à l'unanimité.

6. Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2011-2016 (art. 54 LCom)

M. le Syndic donne lecture de l'article 54 de la LCom concernant la composition du Conseil communal :

Le Conseil communal se compose de :

a) *cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants ;*

b) *sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants ;*

c) *neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.*

En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.

Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

En cas de fusion, la convention de fusion peut prévoir le nombre de conseillers communaux de la nouvelle entité communale. En cas de changement du nombre de conseillers communaux, cette

décision doit entrer en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

Les décisions relatives au nombre de conseillers communaux doivent être communiqués au préfet et au Service des communes.

Le conseil communal a analysé ce dossier sur la base de la situation actuelle et en tenant compte d'un développement normal de la commune. La commune compte actuellement environ 1'800 habitants. En cas de fusion, la convention aurait force de loi sur la décision prise par l'assemblée.

Proposition du Conseil communal : nombre de conseillers pour la législature 2011-2016 : sept conseillers.

Les points qui sont ressortis de l'analyse de conserver la situation actuelle sont les suivants :

Points positifs :

- Une meilleure efficacité dans les séances, synergies entre plusieurs tâches : construction et urbanisme, eau potable et épuration par exemple
- Il est plus judicieux de renforcer l'administration et de lui déléguer des tâches
- Il faut éviter de créer des dicastères « secondaires » avec une multitude de tâches peu présentes dans une commune comme la nôtre et qui sont réglées par des ententes ou association intercommunales : social, pompiers, forêts, sports, etc...

Point négatif :

- La charge de travail par conseiller

Les conseillers communaux actuels n'ont pas encore fait part de leur intention quant à la possibilité à se remettre à disposition pour la législature 2011-2016. Cette discussion n'a pas encore eu lieu. Le Conseil communal a donc fait une analyse neutre. La décision de chaque conseiller sera communiquée, au plus tard en décembre 2010. L'élection pour le renouvellement des autorités communales étant fixée en mars 2011.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : 88 oui 0 non 1 abstention

A la majorité des voix, le nombre de conseillers communaux est fixé à sept pour la législature 2011-2016.

7. Divers

M. le Syndic communique les informations suivantes :

Vente de terrain Au Marais: au début de la législature 2006-2011, lors de l'acceptation d'octroyer au Conseil communal une délégation de compétence pour la vente de parcelles dans la zone d'activités « Au Marais » (entre Ursy et Vauderens), il avait aussi été convenu que le Conseil communal informait l'assemblée des transactions réalisées.

Au début de l'année 2010, une parcelle de 1'000 m2 a été vendue au prix de Fr. 60.-/m2 (compétence + de Fr. 45.-). Il s'agit d'un magasin « Nature & Terroir » et une activité de location de machines à café. La construction comprendra aussi un appartement à l'étage.

Zone à bâtir « Derrière-la-Grange : l'approbation de la révision du PAL est en cours. Les dossiers circulent dans les différents services du canton. Parallèlement, le conseil communal travaille sur le concept de la zone et la planification des équipements de base. Il est réaliste de penser qu'au début de l'automne, ce dossier pourra devenir plus concret et nous pourrions ainsi passer à l'étape suivante consistant à demander à l'assemblée un crédit pour l'équipement.

Etude de fusion : en décembre 2009, nous vous informions des discussions ayant eu lieu avec les communes de Vuarmarens et Montet. Depuis, seules les communes d'Ursy et Vuarmarens sont autour de la table. Les conseillers de chaque commune ont dû dresser l'état de la situation actuelle et étudier

aussi les perspectives dans le cas d'une fusion entre les 2 communes. Une nouvelle séance entre les 2 conseils communaux est agendée au 23 juin 2010.

A côté de cela, suite à l'initiative de la commune d'Auboranges, une entrevue entre les 7 communes du sud de la Glâne a eu lieu le 13 janvier 2010. Une nouvelle séance est fixée au 9 juin prochain.

Jusqu'à maintenant, rien de concret n'est ressorti. Comme mentionné dans le journal communal, des informations plus détaillées et plus précises pourront être données au début de l'automne (pour les 2 projets).

Position du conseil communal d'Ursy :

Le Conseil communal est, pour le moment, plutôt réticent à aller de l'avant dans ce projet à 7; ceci pour diverses raisons dont l'exemple de la commune de Rue avec l'administration sur 2 sites, 3 cercles scolaires, plusieurs déchetteries. Il convient de tenir compte de l'étendue du territoire. Le nombre d'habitants n'est pas le seul critère à prendre en compte.

Pollution au lisier du réseau d'eau potable du village d'Ursy : cet événement malheureux n'est pas évident à régler. Le Conseil communal tient encore une fois à remercier les ménages concernés pour leur grande compréhension malgré les désagréments que cela a engendrés. M. le Syndic adresse aussi des remerciements à tout le personnel communal qui a tout mis en œuvre afin d'informer et de rétablir la situation le plus rapidement possible en collaboration avec le laboratoire cantonal qui malheureusement n'a pas toujours donné l'appui et les conseils que l'on est en droit d'attendre dans de telles circonstances.

Le Conseil communal espère bien sûr qu'un tel accident ne se reproduira plus. Le coût de cette pollution sera important, plusieurs dizaines de milliers de francs. Afin de garantir les intérêts de la commune, le conseil communal a mandaté un avocat. Actuellement, l'enquête est en cours afin de déterminer les responsabilités. La procédure sera certainement longue.

Déchetterie : la réactualisation du document lié aux déchets est en cours. Dès qu'il sera approuvé, il sera envoyé à chaque ménage.

Site internet de la commune : le projet de nouveau site avance. L'objectif est qu'il soit en fonction à fin juin 2010. Ce sera peut être un peu court, mais tout est mis en œuvre afin d'y parvenir.

Discussion :

- M. Marcel-Jean Bishof : est-ce que la commune d'Ursy va faire quelque chose pour l'économie d'énergie avec l'éclairage public comme à Siviriez ?

M. le Syndic : le Conseil communal est attentif à ce sujet. Il attend de connaître le bilan de la commune de Siviriez après une année d'expérience. Le Conseil communal a récemment reçu un message du groupe E informant les autorités de la prochaine présentation du projet « Eclairer mieux en consommant moins d'énergie ».

-M. Laurent Morend : appuie la possibilité d'étudier l'économie d'énergie avec l'éclairage public.

M. le Syndic constate que la situation a changé en 10 ans. Le Conseil communal est sensible à cette problématique et suit l'affaire aussi dans la pose de l'éclairage dans les nouveaux quartiers et dans le choix des luminaires.

- M. Christian Gigon : dans le cadre de l'aménagement de la zone à bâtir « Derrière-la Grange » est-il prévu d'élargir le chemin conduisant à déchetterie ?

M. le Syndic : Un élargissement de ce chemin n'est pas planifié car le conseil communal étudie le déplacement de la déchetterie.

- M. Laurent Morend : ne devrait-on pas limiter la tonte du gazon et aussi le sciage du bois certains jours. Il a subi la nuisance sonore de tels travaux le dimanche.

M. le Syndic : le Conseil communal prend note de cette demande.

- Mme Violette Margairaz : dans le règlement communal il n'y a pas de point traitant des jours et heures autorisés pour la tonte du gazon ?

M. le Syndic : Il n'y a rien traitant de ce sujet dans nos règlements communaux. Le Conseil communal compte sur le bon sens des citoyens. La commune a aussi eu des remarques quant à l'épandage du lisier. Ces problèmes seront discutés. Le Conseil communal constate que chacun doit faire des efforts pour le respect des autres.

- M. Louis Deschenaux : relève que notre commune est située en campagne et que l'épandage du lisier ne peut pas se faire seulement quelques jours. Il rappelle qu'il n'est pas lui-même agriculteur.

- M. Gérard Angéloz informe que les paysans font des efforts pour mettre les terrains à disposition pour les activités des sociétés. Avant la course VTT, il a fauché l'herbe du pré situé le long du chemin piétonnier reliant la route Mifroma à la salle communale. Toute l'herbe récoltée a dû être jetée à cause des crottes de chiens. Cette situation devient intolérable.

M. le Syndic est navré de cette situation et exprime son accord avec la remarque de M. Angéloz. Dans notre prochain Ursy-Info sera inséré l'article : « Les crottes de chien n'ont rien à faire dans les pâturages »

-M. Christian Bérard demande s'il y a possibilité de commander du mazout Eco dans le groupage communal.

Oui, c'est possible.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie les personnes présentes pour la participation à notre assemblée communale.

Il remercie aussi toutes les personnes qui assument une tâche ou une fonction dans la commune : membres de commissions, aides, pompiers et bien d'autres fonctions encore. Un merci tout particulier pour l'apport de chacun au profit de la collectivité.

Son merci s'adresse à tout le personnel communal qui s'engage sans compter pour assurer aux habitants un service professionnel et de proximité. C'est une contribution indispensable au bon fonctionnement de notre commune que ce soit à l'administration ou à l'exploitation dans les domaines notamment de la déchetterie ou du déneigement hivernal par exemple : merci à toute l'équipe. Au total, ce sont environ 50 personnes qui travaillent, à des degrés différents, pour la commune. Il adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur immense travail et leur souci constant de servir au mieux la collectivité publique. Le très bon état d'esprit régnant au sein de l'exécutif est aussi le gage d'une meilleure efficacité. Il signale encore que tant les membres du Conseil communal que le personnel de l'administration sont à disposition pour toute question éventuelle.

La parole à Mme Pascale Mottet, Vice-Syndic

« Une année de plus et comme nous venons de le constater, une situation financière toujours favorable. M. Philippe Conus, notre Syndic, tient son dicastère avec rigueur et comme c'est son rôle, impose cette rigueur aux conseillers. Ses exigences, tant au niveau des tâches à remplir que de la manière de s'y prendre, sont toujours élevées. Il sait cependant créer un climat favorable, être à l'écoute et soutenir lorsque c'est nécessaire. Notre Syndic est un homme de rigueur et aussi un homme de cœur et de respect. Pour tout ce que tu es et tout ce que tu fais, Philippe, au nom de mes collègues, je te dis un grand MERCI. » M. Philippe Conus remercie Mme Mottet pour son message.

Au nom des autorités, il souhaite à tous un bel été 2010 et rappelle la célébration de notre fête nationale à Bionnens le samedi soir 31 juillet avec comme orateur M. Ulrich König, directeur de l'Association des communes suisses.

Il invite tous les participants à cette assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21h25.

Le Syndic
Philippe Conus

La Secrétaire
Marie-Hélène Butty